

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n<sup>o</sup> 1296)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 3034 à 3045

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Les autorisations prévues aux articles L. 3231-25 et L. 3231-25-1 ne portent pas préjudice à l'activité des établissements de commerce au détail de poissons, crustacés et mollusques dont la surface de vente est fixée par décret.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La possibilité offerte aux grandes surfaces d'ouvrir le dimanche est dangereuse pour le commerce de proximité et notamment le petit commerce de centre ville.

Le petit commerce emploie trois fois plus de personnel que la grande distribution. Les ouvertures de grandes surfaces ne doivent pas conduire à des destructions d'emplois et à des phénomènes de concurrence déloyale.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

- Adt n° 3034 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
- Adt n° 3035 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
- Adt n° 3036 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
- Adt n° 3037 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
- Adt n° 3038 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
- Adt n° 3039 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
- Adt n° 3040 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
- Adt n° 3041 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt
- Adt n° 3042 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
- Adt n° 3043 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
- Adt n° 3044 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
- Adt n° 3045 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille